

N° 101 septembre 2024

## Edito : Défendre l'Éducation Nationale, protéger notre démocratie

Chères collègues, chers collègues,

La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et les performances de nos athlètes ont offert une trêve à notre pays, après les incertitudes engendrées par les élections législatives de juin dernier. Ces élections ont mis en lumière la montée préoccupante de l'extrême droite, dont le programme éducatif repose sur des principes de tri social et d'autoritarisme, menaçant ainsi le cadre de travail des enseignant·es et des personnels éducatifs. Si le pire a été évité, il serait illusoire de croire que tous les dangers sont écartés, en particulier dans le domaine éducatif.

Malgré les résultats, la politique éducative d'Emmanuel Macron va se poursuivre avec Michel Barnier qui ne reviendra sans doute pas sur : la priorité accordée à l'apprentissage, la redéfinition des cartes de formations en fonction des exigences économiques des territoires, l'instauration de barrières de tri à l'entrée au lycée via les classes de prépa seconde, et la désorganisation de la terminale bac pro qui illustrent une vision privilégiant les intérêts immédiats du monde économique au détriment de l'émancipation et de l'égalité que devrait promouvoir l'école. Cette dérive va à l'encontre de l'intérêt général et de l'intérêt de nos jeunes.

Sur le plan démocratique, Emmanuel Macron a fragilisé les fondements de notre République en refusant de reconnaître les résultats des urnes, en nommant un Premier ministre issu du plus petit groupe minoritaire à l'Assemblée nationale. Une démocratie se renforce par l'engagement de ses acteurs et actrices, notamment à travers les syndicats et les associations qui portent la voix des citoyennes et citoyens ainsi que celle du monde du travail. Le SNUEP et la FSU, en tant qu'organisations syndicales, œuvrent pour des exigences de progrès social et une éducation émancipatrice.

Chacun·e d'entre vous a un rôle à jouer dans ce débat public. En participant activement à nos réunions, à nos stages, et en vous (re)syndiquant au SNUEP-FSU, vous contribuez à faire vivre notre démocratie au quotidien. Le SNUEP-FSU a besoin de votre soutien et de votre mobilisation, que ce soit dans vos établissements ou lors de nos formations.

**Ensemble, restons mobilisé·es pour défendre notre école et nos valeurs. Très bonne année scolaire à toutes et à tous !**

*Laurence ADRIEN  
Secrétaire académique*

*Rédacteurs·trices : Laurence Adrien, Cécile Chéné, Catherine Jaunet, Vivien Leroy,  
Jacques Fourgeaud, René-Yves Mautouchet,*

**Pour les salaires, les  
services publics,  
l'abrogation de la loi  
retraites**

**Le 1er octobre en  
grève et en  
manifestation pour  
nos droits !**

### SNUEP-FSU Nantes

Bourse du travail  
14 place Imbach  
49100 ANGERS

Tél : 07 69 87 07 66  
mail : [sa.nantes@snuep.fr](mailto:sa.nantes@snuep.fr)  
web : <http://nantes.snuep.fr>

### Sommaire

> Édito	1
> Résultats du bac pro	2
> Prépa seconde	2
> Lycées privés en Pays de Loire	3
> Avis du RDV de carrière	4
> Stagiaires	4
> École inclusive	5
> Non titulaires	5
> Retraités	6
> Droit syndical	7
> Agenda stages	8

### Résultats du bac pro : dans l'académie de Nantes la baisse se poursuit

87,9 % des bacheliers pro ont réussi leur examen en 2024 sur l'académie de Nantes. Ce résultat est en baisse pour la 3e année consécutive (88,7 % en 2023 et 89,3 % en 2022), alors qu'il est en hausse au niveau national (82,7%, +0,7%). Le SNUEP-FSU tient à féliciter les

collègues qui ont permis ces succès, malgré les conditions de travail de plus en plus dégradées. Et l'année scolaire de terminale qui se profile avec ses semaines de cours amputées donne peu de perspectives positives quant à l'amélioration de ce taux de réussite.

**Pour le SNUEP-FSU, ce taux ne pourra progresser de façon conséquente sans le rétablissement d'un vrai parcours en 4 ans, et sans une restitution du temps aux disciplines.**

**Pourcentage de mentions dans l'académie :**

<b>Mention très bien avec félicitations du jury :</b> Bac professionnel : 0,3 %	<b>Mention très bien :</b> Bac professionnel : 5,1 %
<b>Mention bien :</b> Bac professionnel : 20,6 %	<b>Mention assez bien :</b> Bac professionnel : 33,8 %

### Prépa seconde : un lycée en expérimentation par département dans l'académie

Gabriel Attal et sa ministre démissionnaire prévoient pour la rentrée 2025 que le DNB devienne obligatoire pour accéder à une seconde générale ou professionnelle. La classe de prépa seconde deviendrait la seule possibilité de scolarisation pour les élèves recalés au DNB.

Il s'agit d'une classe de niveau avec moins d'enseignement qu'en 3è, pas de programme national, pas de préparation au DNB ! L'année se solde par une simple attestation de fin de cycle.

En juin 2024, 5 463 élèves n'ont pas obtenu le DNB dans l'académie de Nantes, soit 23 % de plus qu'en 2023 ; une augmentation de + 1034 élèves dont la grande partie serait en prépa seconde si ces classes étaient généralisées. Ce qui ferait, à la rentrée 2025, plusieurs milliers d'élèves en moins dans nos classes de seconde professionnelle et la création de plusieurs dizaines de classes de prépa seconde...

Pour cette année expérimentale, l'intégration dans cette classe est basée sur le volontariat des élèves et des familles. Une centaine de classes (une par département) ont été créées pour cette rentrée, et lors de sa conférence de rentrée, Nicole Belloubet dénombrait uniquement 1000 élèves pour l'ensemble du territoire (10 élèves par classe).

Dans notre académie, cinq lycées expérimentent la prépa seconde :

- Lycée Nicolas-Appert à Nantes
- Lycée Rosa-Parks à La Roche sur Yon
- Lycée Jean-Moulin d'Angers
- Lycée Victor-Hugo à Château Gontier
- Lycée Le Mans-Sud au Mans

**NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES**

Dans l'un d'entre eux, 19 élèves étaient annoncés en juillet et il n'y en avait que 2 à la rentrée. Le semaine suivante une dizaine supplémentaire arrivait. Ces élèves ont 20 heures de cours de matière générale et à côté des heures de projet et de compétences psychosociales.

**Les syndicats de la FSU s'opposent à cette mesure de choc des savoirs. Ce sont les classes entrantes en LP qui ont besoin de moyens pour améliorer les conditions de réussite des élèves et non les prépa seconde. Pour plus d'information sur cette prépa seconde :**



## Lycées privés : de généreuses aides facultatives versées par la Région des Pays de la Loire selon l'enquête Médiapart (26/08/2024).

Entre 2016 et 2023, le conseil régional des Pays de la Loire a versé plus de **234 millions d'euros de subventions facultatives aux lycées privés**. C'est ce qui ressort d'une enquête de plusieurs mois menée par Mediapart.

Petit rappel : la loi impose aux collectivités territoriales, la Région en ce qui concerne les lycées, de verser des financements publics couvrant les frais de fonctionnement (chauffage, eau ou matériel) aux lycées privés sous contrat. On parle alors du «forfait d'externat». Celui-ci, calculé sur la base du coût d'un élève du public, est versé à parité entre public et privé.

Mais les établissements privés peuvent réclamer aux régions des subventions dites « facultatives » qui concernent des investissements : travaux sur le bâti (agrandissement, rénovation énergétique, internat, restaurant scolaire, ascenseur...), équipements pédagogiques (tablettes numériques, ordinateurs...). Celles-ci sont limitées à 10 % des dépenses de fonctionnement des établissements privés bénéficiaires et uniquement pour les lycées généraux. Aucun plafond n'existe pour un lycée professionnel ou technologique. Autant dire que les

vannes sont ouvertes y compris dans les lycées polyvalents.

Ainsi, la région des Pays de la Loire arrive en seconde position des régions les plus généreuses en termes de subventions facultatives, envers les établissements privés : plus de 234 millions d'€ ont été versés entre 2016 et 2023, **soit 3384 € par élève en plus du forfait d'externat** versé pour chaque élève d'un établissement privé sous contrat.

Ces bonus pourraient être considérés comme de simples « exceptions » si nos établissements publics bénéficiaient de tous les moyens nécessaires à leur fonctionnement : la rénovation énergétique de l'ensemble des lycées publics de la Région par exemple, et le gain qui s'en suivrait en termes de factures énergétiques, permettraient d'augmenter les crédits pédagogiques des établissements publics, et par là-même le nombre de projets.

Quand on sait en plus qu'aucune mixité sociale ou scolaire n'est exigée en contrepartie, privé et public ne jouent pas dans la même cour.

**Pour le SNUEP-FSU, la priorité des financements publics doit aller aux établissements publics qui n'ont comme sources de financement que la Région et l'État.**

### 1 MILLIARD D'EUROS POUR UN AUTRE LYCÉE PRO



Exigence du SNUEP-FSU, investir cette somme dans l'enseignement professionnel permettrait **d'augmenter les salaires des personnels de 10 %** et de **rétablir les heures disciplinaires supprimées** par les deux dernières réformes.

Où trouver cette somme ? En **supprimant les subventions à l'apprentissage** que Bruno Le Maire suggère lui-même de réduire.

### PRINCIPALES INDEMNITÉS

(montants bruts au 1er janvier 2024)

**ISOE part fixe** : 2 550,00 €

**ISOE part variable** (prof principal) : mission refusable

3ème, CAP, bac pro : 1 497,84 €

Mention complémentaire, BMA : 951,96 €

**Indemnité de sujétion spéciale (ISS)** : 400 €

(à partir de 6h de cours en CAP, en 1re et term bac pro)

**Prime d'équipement informatique** : 176 € (début d'année civile)

**Indemnité formateur académique** : 834 €/an

**Tutorat de prof stagiaire** : 1 250 €

**Examens et jurys** :

· DNB, CAP : 0,75 € / copie

· BMA : 1,10 € / copie

· Bac : 5 € / copie

· Oral de contrôle : 9,60 € / heure

### RENDEZ VOUS DE CARRIÈRE : contester l'avis final

Vous avez eu votre rendez-vous de carrière l'année dernière, en juin vous avez pu consulter l'évaluation et les avis de l'inspecteur·trice et de votre chef·fe d'établissement. À partir des éléments renseignés par les évaluateurs primaires (items de la grille et appréciations littérales) et des observations que vous avez pu formulées, la rectrice propose une évaluation finale de la « valeur professionnelle ». Quatre possibilités d'avis existent : « À consolider – Satisfaisant – Très satisfaisant – Excellent ».

Ces avis proposés ne sont pas « contingentés », c'est à dire que leur volume n'est pas limité par un quota ou une proportion, qui pourrait, par exemple et par hasard, correspondre exactement au ratio de promotions possibles en matière d'avancement d'échelon...

**La proposition d'avis final vous est notifiée dans les 15 premiers jours suivant la rentrée scolaire** et au plus tard le 15 octobre pour les collègues qui ont eu leur « rendez-vous » après la rentrée.

Dans notre académie, la rectrice a plutôt tendance à prendre le moins bon avis que faire une « moyenne » par exemple 3 satisfaisants, 5 très

satisfaisants et 3 excellents peuvent donner uniquement un avis final satisfaisant c'est pourquoi à partir de la date de notification, s'ouvrent les **délais de recours**, selon des modalités très encadrées et très strictes, organisées en quatre périodes bien distinctes, dont le respect assure la garantie des droits des personnels. Vous disposez de **30 jours** pour faire un premier recours auprès de la rectrice de la notification initiale.

Attention **s'il n'y a pas de recours effectué** lors de cette première étape, **la proposition initiale devient définitive**.

Cette première étape permet chaque année à des collègues d'obtenir la modification de leur avis et elle est obligatoire pour aller au bout de la procédure . Nous avons des modèles de lettre de recours à disposition des collègues syndiqué.es et nous vous accompagnerons pour la rédaction à chaque étape de votre recours, il est donc essentiel de nous contacter via [capanantes@snupe.fr](mailto:capanantes@snupe.fr) dès réception de votre avis. **Cet avis a une incidence sur votre carrière**, il ne faut pas rester sans réagir si cet avis ne vous convient pas. **Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU seront là pour vous défendre.**



#### STAGIAIRES

Nos nouveaux collègues stagiaires font leur rentrée avant nous. Ils étaient plus de 400 ce lundi 26 août à Angers. Après un discours en visio de la rectrice ils et elles se sont réparties sur deux sites pour deux journées de formation.

7 membres du bureau du SNUEP Nantes étaient sur place pour présenter notre syndicat et informer les stagiaires des étapes importantes de leur année. Entre le classement, les mutation inter et intra, la titularisation chaque étape compte et aura un rôle pour la poursuite de la carrière. Vous aussi dans vos établissements n'hésitez pas à faire connaître le SNUEP-FSU qui peut vérifier et conseiller à chacune de ces étapes.

Audrey Michel, notre responsable stagiaire pour le SNUEP-FSU de l'académie de Nantes, tiendra une permanence à l'INSPE de Nantes un vendredi sur deux. **Elle répond aussi aux questions envoyées sur [stagiaires.nantes@snupe.fr](mailto:stagiaires.nantes@snupe.fr)**

## ÉCOLE INCLUSIVE :

### une circulaire détaille la mise en œuvre des PAS à la rentrée 2024

Le gouvernement a décidé de transformer progressivement les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) en pôles d'appui à la scolarité (PAS), soit-disant pour améliorer l'inclusion scolaire. Une circulaire définissant le cahier des charges des PAS expérimentés dans quatre départements (l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var) à la rentrée 2024 a été publiée au Bulletin officiel le 4 juillet 2024, avant une généralisation à tous les départements pour la rentrée 2026.

Cette expérimentation donnera lieu à des ajustements en fonction du retour d'expérience des quatre territoires...

Cette circulaire montre clairement l'objectif de se passer de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) ou MDPH (le nom varie selon les départements) pour aller « plus vite ». En effet, le coordonnateur du PAS peut être saisi par les parents et responsables légaux, un professeur, un directeur ou chef d'établissement. Le coordonnateur peut décider d'une réponse de type « accompagnement humain » : il sera exercé par un « adulte professionnel » – éducateur spécialisé, AED, professeur spécialisé membre de Rased ou

pas, personnel des services sociaux et de santé, etc. – identifié au sein du pôle d'appui à la scolarité. Il est donc à craindre que l'aide humaine ne soit plus attribuée en fonction des besoins de l'élève mais en fonction des « adultes professionnels » disponibles pour faire cet accompagnement, d'autant plus que ce coordonnateur un personnel de l'Éducation nationale dédié à plein temps et placé sous l'autorité du DASEN qui « assure un pilotage départemental de l'ensemble des PAS, par le biais d'une organisation interne qu'il définit en lien avec le délégué territorial de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant ».

Ces Pôles d'Appuis à la Scolarité font partie de l'Acte 2 de l'École Inclusive largement rejeté par les organisations syndicales. **Il y a urgence à donner les moyens pour que l'école inclusive fonctionne** : allègement des effectifs, moyens humains supplémentaires, reconstitution des réseaux d'aides, places en établissements spécialisés, véritable statut pour les AESH, formation, accompagnement des équipes ...

À l'heure actuelle, il est clair que le PAS ne pourra répondre à toutes ces revendications pourtant essentielles.

## Non Titulaires

### Une rentrée encore difficile pour les non-titulaires !

Les non-titulaires en poste en 2023/2024 ont réalisé leurs vœux sur limac. Un grand nombre a été affecté avec un délai de prévenance convenable.

Toutefois la nouvelle organisation de la Dipe a eu des répercussions, la gestion des non-titulaires n'est plus assurée par discipline au niveau du rectorat mais est descendue au niveau des départements avec un·e gestionnaire en charge de tous les personnels d'un même

bassin. Cela a entraîné quelques problèmes.

Nous avons eu des remontées : certain·es ont été prévenu·es très tardivement (le jour de la pré-rentrée), d'autres n'ont même pas été informé·es de leur affectation (c'est le proviseur qui les a contacté·es pour savoir pourquoi il n'est pas sur son lieu d'affectation !).

Notre syndicat, le SNUEP-FSU, soutient tous·tes les professeur·es de lycée professionnel.

Dans l'académie de Nantes, nous avons un petit groupe qui s'occupe des non-titulaires, répond à leurs questions et essaye de résoudre leurs problèmes.

([nontitulairesnantes@snupep.fr](mailto:nontitulairesnantes@snupep.fr))

**Nous proposons un stage à destination des non-titulaires dans chaque département : (dépôt de la demande d'autorisation d'absence 1 mois avant le stage)**

Cet article reprend en partie un communiqué du groupe des neuf (G9) qui regroupe depuis 10 ans les syndicats et associations de retraité·es : les syndicats FSU, CGT, CFTC, CFE-CGC, FO, Solidaires et deux associations de loisirs retraités LSR et Ensemble. Il se réunit régulièrement au niveau national.

### **Contexte politique : les organisations syndicales s'interrogent sur la progression très forte des votes en faveur du RN**

Les organisations présentes soulignent (sauf l'UNIREtraités CFE-CGC qui précise qu'elle n'interviendra jamais dans des positionnements politiques) les dangers qui peuvent découler de l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement totalement hostile à nombre de nos valeurs communes et à nos revendications. Les organisations se sont interrogées sur la progression très forte des votes en faveur du RN qui souligne, notamment, la difficulté des organisations syndicales et associatives à discuter des dangers de l'extrême droite avec les adhérent·es et à faire entendre leurs discours de solidarité et de partage, y compris dans les couches de la population les plus âgées. Certaines organisations soulignent quand même l'existence du Nouveau Front Populaire, source d'espoir. Il est rappelé, comme nous l'avons déjà affirmé à l'issue de notre réunion du 23 mai pour les 10 ans du G9, que, quel que soit le gouvernement, les organisations du G9 continueront de porter ensemble leurs revendications.

### **La rentrée sociale du G9 : la mobilisation du 1er octobre ne sera qu'un point d'étape**

Nos organisations ont commencé à centraliser les réponses envoyées par les départements au questionnaire sur la situation des services de santé dans chaque département. Il est décidé de faire de la journée du **1er octobre un temps fort** du processus de mobilisation du G9 sur les questions de santé. Il s'agit tout à la fois de dénoncer les

difficultés pratiques, géographiques et financières rencontrées par trop de personnes, surtout les retraitées et retraités, pour accéder aux services de soin et de santé. Il a été précisé que le 1er octobre ne sera qu'un point d'étape qui s'inscrira dans la durée : mobilisations liées au vote du PLFSS 2025, travail sur nos revendications (centres de santé, pôle public du médicament, EHPAD, 100 % sécu des soins prescrits, personnels etc.), et qui pourra déboucher sur des initiatives spécifiques.

### **Menace à l'égard des bonifications conjugales**

Les pensions de réversion sont destinées à garantir le niveau de vie des survivants et survivantes après le décès de leur conjoint·e. Dans ce contexte, il est impératif d'examiner la nécessité d'adapter les règles régissant les pensions de réversion à une société dans laquelle les femmes ont des droits propres ; assurer l'égalité devant le veuvage ou bien garantir le niveau de vie du/de la survivant·e quelles que soit les ressources.

Mais les gouvernements actuels visent une modification de ces droits afin de réduire les dépenses des régimes de pension. Ainsi, les travaux du COR de février 2024 parlent d'écarter les mesures qui auraient « des effets désincitatifs sur l'offre de travail » (interruptions ou réductions d'activité trop longues, départs plus précoces à la retraite).

Différents scénarios sont envisageables : l'alignement par le bas de l'ensemble des régimes, la restriction des droits aux périodes de vie commune, ou encore **la suppression de la réversion au profit d'une assurance veuvage à des âges plus avancés.**



### SE PRÉSENTER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Siéger au CA est un important point d'appui de l'action syndicale. Budget, DGH, contrats, conventions... autant de domaines traités qui ont des conséquences pour la vie dans l'établissement et la bonne exécution de nos missions de services publics.

Pourquoi se présenter au CA ?

**1. Accéder à l'information** : Les collectivités territoriales jouent un rôle croissant (et dépassent même leurs prérogatives), les moyens attribués par l'État aux EPLE se réduisent. Dans ce contexte, il est important d'avoir des élu·es qui veillent au respect des principes du service public (égalité, laïcité, gratuité), qui s'engagent pour une école publique de qualité, et le respect des statuts des personnels.

**2. Construire du collectif** : Le CA est la seule instance du système éducatif dans laquelle les votes sont décisionnaires et le chef d'établissement en est l'exécutif. Sa préparation est l'occasion de se réunir avec les collègues, de débattre et de définir des positions collectives face aux choix qui sont faits.

**3. Instaurer un rapport de force** : Le CA est un moment d'échanges public avec la hiérarchie, devant notamment les parents d'élèves. Ils sont l'occasion de montrer notre détermination et notre capacité à faire respecter nos droits.

Pour en savoir plus, contactez la section académique du SNUEP-FSU au 07 69 87 07 66.



### S'INFORMER ET SE FORMER : UN DROIT

Tou·tes les agent·es de l'Éducation nationale (titulaires, non-titulaires et stagiaires) ont droit à une **heure d'information syndicale (HIS) par mois** sur leur temps de travail. Ces réunions s'organisent dans les établissements à votre initiative au nom de SNUEP-FSU.

Les **stages**, quant à eux, permettent d'approfondir certains thèmes (carrière, salaires, réformes, droits, etc.). Chaque agent·e peut utiliser **12 journées par an** pour participer à ces stages de formation syndicale. Le SNUEP-FSU ainsi que la FSU organisent des stages nationaux, académiques et départementaux.

Les HIS et les stages sont des temps d'échanges entre collègues. Pour connaître l'organisation d'une HIS et la liste des stages, contactez votre section académique du SNUEP-FSU.

### OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Connaître les textes qui définissent nos ORS peut éviter d'accepter ce qui est refusable, ou d'être floué·e.

- **L'état VS** (ventilation de services) récapitule les heures de cours hebdomadaires, y compris les HSA, et précise les effectifs d'élèves. Il doit vous être présenté le plus tôt possible chaque année pour approbation et signature, avant transmission au rectorat.

**Vérifiez-le bien, gardez-en une copie : c'est le document de référence pour votre salaire de l'année.**

- D'autres obligations s'imposent à nous (participation aux examens et jurys, évaluation des élèves, suivi en PFMP...), mais pas à n'importe quelles conditions.

**Pour en savoir plus, participez au stage départemental "Droits et Obligations" du SNUEP-FSU de l'académie de Nantes.**

### Stages de formation syndicale

Le SNUEP-FSU prévoit d'organiser comme chaque année plusieurs stages, ouverts à toutes et tous, syndiqué.es et non syndiqué.es ; titulaire et contractuel.les.

#### Non titulaires de l'éducation nationale

Vos droits, vos perspectives, vos représentant.es organisé avec le SNES-FSU et le SNEP-FSU

**le mardi 5 novembre à Laval**

**le jeudi 7 novembre au Mans**

**le jeudi 14 novembre à la Roche sur Yon**

**le mardi 26 novembre à Nantes**

**le mardi 3 décembre à Angers**

#### Entrée dans le métier

Les moments importants de cette année de stagiaire

Toutes vos questions sur la formation et la titularisation

Quelle stratégie à adopter pour les vœux de mutation ?

**le mercredi 13 novembre à Nantes ou  
possiblement en Visio**

#### Connaître ses droits et obligations pour mieux vivre son quotidien

Vous êtes surchargé.e par le travail ? Débordé.e par les tâches "inévitables" ? PP, PFMP, coordination, réunions, préparation de sujets...

Êtes-vous sûr.e de n'avoir pas le choix ?  
Devez-vous tout accepter ?  
Quand dire STOP ?

**le jeudi 21 novembre à Nantes**

**le mardi 26 novembre au Mans**

**le jeudi 28 novembre à la Roche sur Yon**

**le mardi 3 décembre à Laval**

**le jeudi 5 décembre à Angers**



**Contractuel-le, stagiaire, titulaire syndiqué-e ou non, vous avez le droit à 12 jours de formation syndicale par an.** Les stages vous permettent d'être informé-es de vos droits afin de pouvoir vous défendre et d'agir collectivement contre des décisions autoritaires. Ils permettent aussi de rencontrer d'autres collègues, de partager des expériences vécues, de confronter des situations... C'est pourquoi il est important de participer à ces stages et aussi de les faire connaître.

**Le chef d'établissement ne peut vous demander de récupérer vos heures. En participant à un stage de formation syndicale, vous n'aurez aucun retrait de salaire.**

**Les frais de déplacement sont pris en charge pour les adhérent-es à jour de cotisation.**



Pour plus d'informations  
et vous inscrire :

